

La surface de la Terre : glossaire

I Général

Source : <http://seig.ensg.ign.fr/> (Serveur éducatif dédié à l'information géographique co-réalisé par l'Institut Géographique National et le Ministère de l'Éducation Nationale de la Recherche et de la Technologie)

Altimétrie : Exécution et exploitation des observations relatives à la détermination des altitudes dans un levé topographique. Représentation du relief sur un plan ou une carte.

Carte topographique : Représentation à moyenne ou petite échelle des éléments naturels et artificiels situés sur la surface terrestre, ainsi que des formes du terrain. La carte topographique se distingue essentiellement du plan topographique par le fait que, dans la première, des détails importants : bâtiments isolés, voies de communication, ne sont plus représentés à l'échelle, mais par un signe conventionnel.

Courbe de niveau : Lieu géométrique des points du terrain ayant la même altitude.

Exposition : direction dans laquelle on regarde lorsque l'on est dos à la pente. **Adret** : pente exposée vers le soleil (Sud dans l'hémisphère nord). **Exposition** : direction dans laquelle on regarde lorsque l'on est dos à la pente. Exemple : **Adret** : exposition vers le soleil (Sud dans l'hémisphère nord) et **Ubac** : exposition à l'opposé du soleil (Nord dans l'hémisphère nord).

Géodésie : Science ayant pour but de déterminer la forme et les dimensions de la terre. Ensemble de techniques ayant pour but de déterminer les positions planimétriques et altimétriques d'un certain nombre de points.

Orientation : vue en plan, direction principale d'un axe (topographique par exemple).

Orographie : Description ou représentation cartographique du relief.

Planimétrie : Exécution et exploitation des observations qui conduisent à la représentation en projection plane des détails à deux dimensions du plan topographique. Représentation de l'ensemble de ces détails.

Topographie : Technique qui a pour objet l'exécution, l'exploitation et le contrôle des observations concernant la position planimétrique et altimétrique, la forme, les dimensions et l'identification des éléments concrets, fixes et durables existant à la surface du sol à un moment donné.

II Objets

Sources : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca> (Commission de toponymie du Québec), <http://fr.wikipedia.org> (), et <http://geographie2001.free.fr> (site personnel)

1. Orographie

Abrupt : Rupture de pente prononcée dans un versant

Arête : Ligne d'intersection de deux versants d'un élément de relief.

Butte : relief de faible énergie à sommet plat et versants raides dans la partie supérieure.

Canyon : Gorge creusée par un cours d'eau dans la roche sédimentaire.

Chaîne de montagnes : Système montagneux formé par plissement, disposé en long.

Col : Dépression entre deux sommets offrant généralement un passage.

Colline : Relief d'élévation modérée aux versants généralement en pente douce.

Combe : en Bourgogne, régionalisme : vallée sèche

Commandement : différence d'altitude entre le sommet et la base du talus

Corniche : Saillie naturelle surplombant une pente raide.

Coteau : Versant d'une colline ou d'une terrasse.

Cuvette : dépression fermée vers le fond de laquelle convergent l'ensemble des pentes.

Crête : Ligne de faite d'un ensemble montagneux.

Défilé : Passage naturel, étroit et encaissé, entre des hauteurs.

Dépression : surface où les rivières ne s'encaissent pas, dominée par des reliefs plus élevés.

Dune : Relief de sable édifié par le vent.

Éperon : Saillie abrupte d'une formation rocheuse, d'un coteau, d'un massif montagneux.

Escarpement : Pente raide qui délimite deux reliefs importants.

Fondrière : Terrain bas souvent envahi par l'eau et généralement bourbeux.

Fossé : Tranchée servant à la réception ou à l'écoulement des eaux.

Gorge : Vallée étroite et profonde aux versants rocheux escarpés.

Interfluve : relief compris entre deux vallées. Relief résultant du recoupement de deux versants le long d'une ligne de points hauts, la ligne de faite (ensemble des points hauts d'un interfluve). On parle de croupe lorsque l'interfluve a une forme convexe vers le ciel et de crête lorsque le recoupement des deux versants est plus ou moins aigu.

Ligne de crête : ligne de faite, ligne de partage des eaux, dorsale, interfluve.

Massif : Ensemble montagneux non orienté qui se dégage du relief environnant.

Mont : Importante élévation se détachant du relief environnant.

Montagne : Relief élevé aux versants raides, occupant une grande superficie et appartenant à un système.

Paroi : Surface rocheuse très escarpée.

Pic (ou Piton, voir Aiguille) : Sommet rocheux aux flancs escarpés

Plaine : Surface étendue, généralement de basse altitude, peu accidentée et de faible dénivellation, dans lequel les vallées des cours d'eau sont relativement peu profondes (ce qui la distingue d'un plateau)

Plateau : Vaste étendue de terrain, élevée et relativement uniforme, délimitée par des versants. Étendue plate ou légèrement ondulée au sein de laquelle le réseau hydrographique est encaissé. On le caractérise par son altitude, son inclinaison, l'encaissement des rivières, la forme des vallées, l'intensité de la dissection hydrographique.

Ravin : Entaille profonde et étroite sur un versant, creusée par les eaux de ruissellement.

Ravine : Petit ravin généralement non stabilisé.

Replat : espace limité par deux ruptures de pente au sein d'un versant.

Rocher : Affleurement de la roche en place formant une éminence souvent abrupte.

Rupture de pente : changement brutal de la valeur de la pente d'un versant sans changement de sens.

Sommet : Point culminant d'un relief.

Terrasse : Dépôt de matériaux meubles formant replat.

Talus : dénivellation entre deux éléments plans. Un talus se définit par son tracé (rectiligne, sinueux, festonné ((éperons / indentations))) ; son profil (concave, rectiligne, convexe) ; son commandement.

Talweg : mot allemand signifiant : chemin de la vallée

Vallée : sillon incliné résultant du recoupement de deux versants le long d'une ligne de points bas. Cette ligne s'appelle le talweg. Lorsque fond de vallée et talweg sont confondus on parle de vallée en V. Une vallée se caractérise par son ampleur (largeur, profondeur, longueur), son tracé (rectiligne ou sinueux), la forme et la pente de ses versants, la présence ou l'absence de drainage (vallée sèche, voir combe).

Vallon : Petite vallée.

Versant : surface inclinée dominant le talweg d'une vallée. La pente d'un versant se caractérise par sa valeur (° ou %) et sa forme (concave, convexe, rectiligne, convexo-concave).

2. Hydrologie, côtier, maritime et fluvial

Affluent : Cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau.

Anse : Petite baie à contours arrondis.

Archipel : Groupe d'îles.

Baie : Échancrure profonde d'un littoral ou d'une rive.

Banc : En milieu aquatique, accumulation de matériaux qui peut découvrir.

Barre : Haut-fond qui se forme à l'embouchure d'un cours d'eau ou parallèlement à la côte.

Bassin : Partie élargie et surcreusée d'un cours d'eau, généralement située au pied d'une rupture de pente, où les eaux sont plus calmes que dans les sections adjacentes.

Bassin de rétention : Bassin à ciel ouvert ou réservoir sous-terrain qui permet de contenir provisoirement les crues ou les eaux pluviales que le réseau hydraulique n'est pas en mesure d'évacuer, afin d'éviter des inondations ou des déversements non désirés.

Bassin portuaire : Plan d'eau d'un port, fermé par des quais ou des digues et destiné à recevoir les navires.

Berge : Talus bordant un cours d'eau.

Cap : Saillie de terre élevée et massive, qui s'avance dans une étendue d'eau.

Canal : Voie d'eau artificielle.

Cascade : Chute d'eau de faible débit, comportant ordinairement plusieurs paliers.

Cataracte : Chute d'un grand cours d'eau, dont la dénivellée est importante.

Estran : Partie du rivage qui découvre à marée basse.

Estuaire : Embouchure plus ou moins évasée d'un organisme fluvial, caractérisée par la prédominance des phénomènes marins sur les phénomènes fluviaux.

Étang : Nappe d'eau de faible profondeur, souvent colonisée par la végétation.

Falaise : Escarpement ou abrupt façonné par la mer.

Flèche : Bande de sable ou de galets sise en bordure d'une côte ou d'une rive dont au moins une extrémité est libre.

Fleuve : Cours d'eau important qui se jette dans la mer.

Fleuve côtier : Petit cours d'eau qui prend naissance près des côtes et qui se jette dans la mer.

Golfe : Très vaste rentrant du littoral.

Île : Terre entièrement entourée d'eau.

Îlot : Très petite île.

Lac : Nappe d'eau douce entourée de terre, généralement pourvue d'un exutoire, ou élargissement d'un cours d'eau entraînant le dépôt de sédiments.

Lac salé : Nappe d'eau résiduelle et sans écoulement, dont le taux de salinité est élevé.

Lagune : Étendue d'eau salée ou saumâtre, isolée de la mer par une formation littorale généralement percée d'ouvertures.

Langue de terre : Bande de terre étroite et allongée qui sépare deux masses d'eau.

Mare : Petite nappe d'eau stagnante et peu profonde, susceptible de s'assécher.

Marécage : Étendue de terrain imprégnée ou recouverte d'eau, occupée par une végétation surtout arbustive.

Méandre : Arc prononcé du tracé d'un cours d'eau, caractérisé par le sapement de la rive concave et l'accumulation des alluvions sur la rive convexe.

Mer : Vaste étendue d'eau salée, distincte des océans par la moindre importance des fonds abyssaux et par l'extension souvent plus considérable des plates-formes continentales.

Môle : Amas de matériaux rocheux entassés plus ou moins régulièrement de façon à constituer une protection contre la mer.

Passé : Passage naturel, court et étroit, entre des terres ou des hauts-fonds.

Plage : Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.

Pointe : Saillie de terre allongée, généralement peu élevée, qui s'avance dans une étendue d'eau.

Presqu'île : Terre presque entièrement entourée d'eau, reliée au rivage avoisinant.

Rade : Vaste plan d'eau abrité qui a une issue vers la mer et où les navires trouvent de bons mouillages.

Rapide : Partie d'un cours d'eau, souvent hérissée de roches, où le courant devient rapide et agité par suite d'un resserrement du lit ou d'une faible augmentation de la pente.

Récif : Rocher ou amoncellement de roches à fleur d'eau, dans la mer, constituant un danger pour la navigation.

Réservoir : Nappe d'eau à niveau contrôlé, dont la retenue sert à des fins surtout utilitaires.

Résurgence : Réapparition en surface d'un cours d'eau après un parcours souterrain.

Rigole : Sillon naturel ou artificiel collectant les eaux de ruissellement.

Rivière : Cours d'eau d'importance variable recevant des tributaires et se déversant dans une nappe d'eau ou un cours d'eau plus important.

Ruisseau : Très petit cours d'eau.

Seuil : Brusque dénivellation du lit d'un cours d'eau occasionnée par une rupture de pente.

Source : Point d'émergence d'une nappe souterraine.

3. Végétation

Biome : Ensemble d'écosystèmes caractéristique d'une grande zone biogéographique et nommé à partir de la végétation et des espèces animales qui y prédominent et y sont adaptés.

Bois : Étendue de terrain peuplée d'arbres, habituellement associée à l'habitat humain.

Bosquet : Groupe d'arbres et d'arbustes servant le plus souvent à des fins utilitaires ou décoratives.

Broussailles : Formation végétale arbustive, haute d'environ 1 à 4 m, fermée, difficilement pénétrable.

Forêt : Vaste étendue de terrain peuplée d'arbres. formation végétale, caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes et des plantes basses.

Formation végétale : Communauté d'espèces végétales, caractérisée par une certaine physiologie, qui détermine un paysage caractéristique.

Garrigue : Formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes, plus basse que le maquis et moins impénétrable, constituée principalement d'arbrisseaux résistants à la sécheresse, formant des fourrés épineux. Cette formation, qui s'établit dans les massifs calcaires en terrain sec et filtrant, résulte en général de la dégradation de la forêt de chênes verts, qui passe progressivement à des peuplements de pins d'Alep, puis à la garrigue.

Maquis : formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes, plus basse qu'une forêt, très dense, constituée principalement d'arbrisseaux résistants à la sécheresse, formant des fourrés épineux et inextricables dans les massifs cristallins, en terrain siliceux, résulte en général de la dégradation de la forêt de chênes-liège, elle-même ayant généralement remplacé un peuplement originel de chênes verts.

Pelouse : Formation végétale formée de plantes basses herbacées, essentiellement des Graminées, principalement dans les montagnes à une altitude supérieure à celle de l'étage forestier.

Prairie : fait partie du biome des Prairies, savannes et steppes tempérées, caractérisée par un climat tempéré à pluviométrie modérée, à végétation à dominante herbacée, notamment de graminées, ou buissonnante. Cet ensemble inclut notamment la Pampa d'Argentine, et les steppes de Russie et d'Ukraine. En agriculture, la prairie est une culture de plantes fourragères, principalement composée de graminées et de légumineuses, destinée à être pâturée ou fauchée.

Tourbière : Formation végétale en terrain humide, résultant de l'accumulation de matières organiques partiellement décomposées.

Verger : Terrain planté d'arbres fruitiers.